### **UN RÉÉQUILIBRAGE STRATÉGIQUE**

De la défense de l'avant

à la protection des Français sur le territoire national

Le COM TN est l'un des 12 commandements du nouveau modèle d'armée de Terre « Au contact » annoncé dès 2014

Cette nouvelle organisation concrétise un rééquilibrage stratégique de l'armée de Terre (AdT) vers la protection du territoire national (TN) et la posture de protection terrestre (PPT). L'armée de Terre prend acte de l'évolution des menaces ainsi que des risques. Elle adapte son offre au service des Français en métropole comme dans les outre-mer.

#### MISSIONS

Le commandement Terre pour le territoire national (COM TN) agit dans le cadre de :

- · la protection du territoire et de la population en soutien à l'action de l'Etat ;
- · la résilience de l'armée de Terre sur le territoire national.

Expert du milieu terrestre sur le territoire national, en métropole comme dans les outre-mer, au profit de l'interarmées et de l'interministériel, le COM TN a pour mission d'optimiser l'engagement de l'armée de Terre (active et réserve) en soutien à l'action de l'Etat.

A cet effet, il s'assure de la bonne **coordination des acteurs** de l'armée de Terre avec ceux de l'interarmées et de l'interministériel.

Il **conseille le chef d'état-major de l'armée de Terre** en matière de choix capacitaires, de préparation opérationnelle et d'emploi de l'armée de Terre sur le territoire national.

**Fédérateur d'un réseau d'expertise « territoire national »,** il valorise l'action de l'armée de Terre sur le TN et contribue au développement de l'esprit de défense.

Il contribue à renforcer la résilience de l'armée de Terre et à améliorer l'employabilité de la réserve opérationnelle.

Sa plus-value réside dans sa connaissance du milieu de la sécurité intérieure (sécurité publique et sécurité civile), de la chaîne des opérations interarmées et interministérielles ainsi que dans sa capacité à anticiper « le coup d'après » et les réponses à y apporter.

Le COM TN est le référent « Terre » du territoire national.

### ORGANISATION

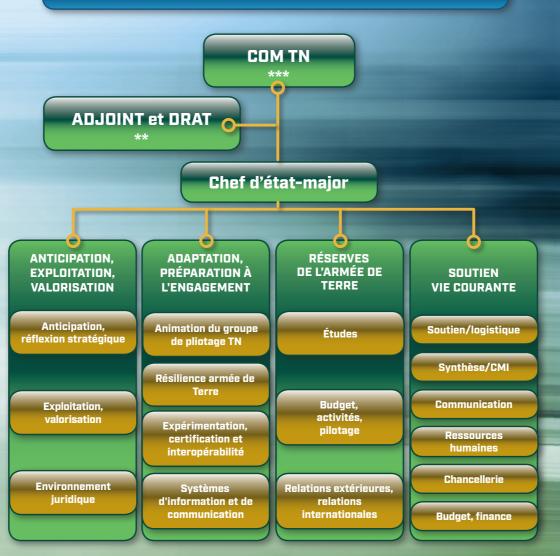
Subordonné au Major général de l'armée de Terre, avec pour référent le Sous-chef opérations aéroterrestres le COM TN :

- est tête de chaîne territoire national et Réserves pour l'ensemble de l'armée de Terre: il assure la cohérence de l'action sur le territoire national et, à ce titre, a des prérogatives qui relèvent habituellement des autorités fonctionnelles; il peut donner des directives à tous les commandements dans ses domaines de compétence;
- assure la coordination, sans lien de subordination, avec les unités relevant d'un employeur autre que l'armée de Terre: BSPP. SMA. UIISC et 25° RGA.

### L'état-major du COM TN est composé :

- · d'une division « anticipation, exploitation, valorisation »;
- · d'une division « adaptation, préparation à l'engagement » ;
- d'une division « réserves de l'armée de Terre »;
- · d'une division « soutien vie courante »

## Organigramme du COM TN



Contact: comtn.communication.fct@intradef.gouv.fr





MINISTÈRE DES ARMÉES

# LE COMMANDEMENT TERRE POUR LE TERRITOIRE NATIONAL





### Le COM TN et son réseau

## MININT **CEMAT EMA** FSI/FSC CPCO **Expertise Terre Anticipation stratégique** CET DRHAT CDEC formation ressources humaines doctrine entraînement de l'armée de Terre formation cursus préparation OPS

- · CEMA : chef d'état-major des armées
- CEMAT : chef d'état-major de l'armée de Terre
- CDEC : centre de doctrine et d'enseignement du commandement
- · CFT: commandement des forces terrestres
- · CIC : cellule interministérielle de crise
- COIAZOS : centre opérationnel interarmées de zone de défense et de sécurité
- COMTN : commandement terre pour le territoire national
- DMD : délégué militaire départemental
- DRHAT : direction des ressources humaines de l'armée de Terre
- EMA/CPCO: état-major des armées / centre de planification et de conduite des opérations
- EMIZ : état-major interministériel de zone

- EMAT/EMOT : état-major de l'armée de Terre/
- EMT : état-major tactique
- · FSC : forces de sécurité civile
- · FSI : forces de sécurité intérieure

état-major opérationnel Terre

- · MINARM : ministère des Armées
- MININT : ministère de l'Intérieur
- MISSINT : mission intérieure (sécurié civile)
- MRO : module de renforcement opérationnel
- DGZDS : officier général de zone de défense et de sécurité
- · OL : officier de liaison
- · OPINT : opération intérieure (sécurité publique)
- OTIAD : organisation territoriale interarmées de défense
- PPT : posture de protection terrestre
- TN: territoire national

## SITUATION DE CRISE

Le préfet de zone de défense et de sécurité (EMIZ) et l'OGZDS (COIAZDS) formulent une demande de concours ou une réquisition de

capacités militaires.

Sur le territoire national, le préfet de département est directeur des opérations. Il gère la crise avec les FSI/FSC. Si besoin, il exprime des demandes de renforcement militaire au préfet de zone de défense et de sécurité (ZDS). La décision de déclenchement d'une OPINT / MISSINT et la mise à disposition des moyens sont décidées par le CEMA.

L'armée de Terre met à disposition de la chaîne opérationnelle (OTIAD) des capacités militaires afin de produire un effet nécessaire à la résolution de la crise.

Dans ce cadre, le COM TN est en mesure de renforcer les structures de commandement opérationnel.



## Cellule interministérielle de crise (CIC)

